

LES FICHES PRATIQUES DU PÔLE ART ET HANDICAP DU THÉÂTRE DU CRISTAL SONT LE RÉSULTAT DE RÉFLEXIONS MENÉES DANS LE CADRE DE TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS ET USAGERS.

LE PÔLE ART ET HANDICAP DU THÉÂTRE DU CRISTAL

Le Pôle art et handicap du Théâtre du Cristal a pour mission de faciliter l'accès à l'art et à la culture pour les personnes en situation de handicap. Nous avons construit, en lien étroit avec le Conseil Départemental du Val d'Oise, une démarche originale et innovante visant à rapprocher les milieux de la culture et du médico-social.

LA BOÎTE À OUTILS



SENSIBILISATIONS
ET STAGES



CARTE INTERACTIVE
CULTURE ET HANDICAP



RESSOURCES

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER ?

Inscrivez-vous à nos stages et journées de sensibilisation autour de la culture et du handicap, à destination des professionnels des établissements médico-sociaux et culturels.

LE THÉÂTRE DU CRISTAL

Le Théâtre du Cristal agit depuis 1989 dans les champs de la culture et du handicap à travers trois activités complémentaires.

La Compagnie pour promouvoir la création artistique avec et par des artistes en situation de handicap
Le Pôle art et Handicap pour faciliter l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap
L'Agence pour représenter les artistes en situation de handicap

CONTACTEZ-NOUS!

contact@theatreducristal.com
01 30 37 87 47
www.theatreducristal.com



Théâtre du Cristal
2, rue des mésanges
95610 ERAGNY-SUR-OISE

FICHE PRATIQUE



À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL ET DU CULTUREL

LES CONVENTIONS DE JUMELAGE

ÊTRE PARTENAIRES ENTRE ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL ET CULTUREL :
UN ACCÈS À LA CULTURE ENRICHIE ET FACILITÉ

Une convention de jumelage, à quoi ça sert ?

Les conventions de jumelage consistent à **mettre en relations un établissement culturel et un établissement médico-social** autour d'un projet commun écrit et signé par les parties prenantes, offrant visibilité et traçabilité aux actions entreprises et concrétisant ainsi vos objectifs culturels et sociaux.

Le Pôle art et handicap est là pour vous aider à trouver les interlocuteurs dont vous avez besoin. Véritable intermédiaire, nous vous accompagnons avant, pendant, et après l'élaboration du projet. Nous nous engageons à procéder à un examen de vos attentes et besoins afin de vous apporter une expertise claire et efficiente.

LES CONVENTIONS DE JUMELAGE DEPUIS 2015...

- + 50 JUMELAGES DANS LE VAL D'OISE
- + 200 SORTIES CULTURELLES AVEC DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS ACCOMPAGNANTS

LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE JUMELAGE ... LA DÉMARCHE

VOUS ÊTES UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL DU VAL D'OISE ?

ÉTAPE 1 RENCONTRONS-NOUS !

Le **Pôle art et handicap** vient à la rencontre de votre établissement lors d'un rendez-vous durant lequel nous établirons ensemble un diagnostic de la pratique artistique et des sorties culturelles déjà mises en place dans votre établissement.

Il s'agira également d'identifier **un.e référent.e handicap**, d'accompagner sa nomination et d'établir, le cas échéant, un volet culturel dans le projet de votre établissement.

Ensemble, nous cernons les besoins qui ressortent de ce diagnostic en veillant à répondre aux enjeux relatifs au **projet d'accompagnement personnalisé** des personnes prises en charge, conformément à la loi du 2 janvier 2002.

VOUS ÊTES UNE STRUCTURE CULTURELLE DU VAL D'OISE ?

ÉTAPE 1 RENCONTRONS-NOUS !

Le **Pôle art et handicap** vient à votre rencontre lors d'un rendez-vous, durant lequel nous établirons un diagnostic de la fréquentation et de l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre structure.

Vous nous présenterez votre programmation et nous vous accompagnerons dans le processus d'accessibilité, que cela soit d'ordre pratique (organisation de l'accueil, tarifs,...) ou des procédés à mettre en place (dispositifs d'accès aux œuvres, bord de plateau, dynamiques de médiation, formation de votre équipe,...)

Il s'agira également d'identifier **un.e référent.e handicap** au sein de l'établissement et/ou d'accompagner sa nomination.

Ensemble, nous cernons les besoins qui ressortent de ce diagnostic, de manière à répondre à vos **enjeux de développement et de mixité des publics**.

JUMELAGE : FOYER DE VIE « LA FERME DU CHÂTEAU » & LE FORUM DE VAURÉAL (ACTIF DEPUIS 2016)



Ce partenariat donne lieu depuis plusieurs années à la délocalisation d'un concert dans l'enceinte du foyer de vie. Celui-ci s'intègre pleinement dans la programmation du Forum de Vauréal en impliquant également les résidents dans sa communication et son organisation. Les résidents du Foyer profitent également de sorties culturelles organisées avec et au Forum : concerts, soirées d'improvisation théâtrale, ateliers de pratique amateur comme de la sérigraphie sur peaux de batterie etc.

ÉTAPE 2 RENCONTRE TRIPARTITE :

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL, STRUCTURE CULTURELLE & PÔLE ART ET HANDICAP DU THÉÂTRE DU CRISTAL

Ensemble nous définirons un **projet concret et co-construit**, en adéquation avec les besoins et envies identifiés au préalable par chacune des deux parties.

- > **sorties et des actions culturelles** construites en collaboration avec le ou les établissements culturels ciblés référencés dans notre carte interactive
- > **ateliers de pratique artistique amateur**
- > **programmation d'un spectacle** adapté à l'infrastructure de votre établissement médico-social

... Et bien d'autres possibilités !

SIGNATURE DE LA CONVENTION

ÉTAPE 3 VIE ET SUIVI DU PROJET



La constitution d'un **comité de suivi du projet** composé d'au moins deux professionnels identifiés dans chaque structure pourra se réunir une à deux fois par an afin de garantir le bon déroulement du projet. Dans le but d'inscrire efficacement votre projet dans la vie culturelle du territoire, une réflexion et des propositions seront pensées pour communiquer auprès du grand public, résidents, personnels, familles...

Tout au long du projet, le **Pôle art et handicap** veillera à la réalisation des actions.

ÉTAPE 4 BILAN ET PERSPECTIVES : QU'EN EST-IL ?



La saison culturelle est terminée ce qui donne lieu à un **temps de bilan commun** : les écueils et les points forts, les aboutissements, les données chiffrées, mais également vos ressentis concernant notre accompagnement à vos côtés et le travail collaboratif avec la structure partenaire.

A l'issue du projet, il vous est recommandé de diffuser des **questionnaires spécifiques à l'ensemble des participants et bénéficiaires**. Rédigés en FALC, ils permettent d'avoir des retours précis et critiques sur le déroulement intégral du projet.

La **convention de jumelage peut être reconduite l'année suivante** à travers un système d'avenant, ou avec un autre partenaire, en créant une nouvelle convention de jumelage.

Les témoignages de satisfaction autour de ce dispositif sont très nombreux !



JUMELAGE : IMPRO « LES SOURCES » & CONSERVATOIRE DE TAVERNY (2020/2021)



Dans le cadre de la **Convention communale d'accessibilité culturelle** signée entre la Mairie de Taverny et le Théâtre du Cristal, le Conservatoire de Taverny et l'IMPRO Les Sources d'Ermont ont mis en place un atelier inclusif de comédie musicale avec l'école primaire La Plaine.

